

[www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr)

# Un portail national pour s'orienter face à la perte d'autonomie

Le nouveau portail national pour les personnes âgées et leurs proches apporte toutes les informations utiles pour faire face à une situation de perte d'autonomie : conseils, démarches, adresses, interlocuteurs.

## Une information officielle et complète

Des articles pédagogiques apportent des réponses aux besoins les plus courants :

- comment être aidé à domicile ?
- quelles aides demander ?
- comment choisir une maison de retraite ?
- quelles solutions pour vivre à domicile avec la maladie d'Alzheimer ?

## Des outils utiles pour guider les choix

Un annuaire pour s'orienter

Il recense notamment les points d'information locaux dédiés aux personnes âgées, les établissements et services médicalisés. On y trouve des renseignements sur la mise en place d'un accompagnement particulier pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et sur les aides acceptées en fonction des établissements : aide personnalisée au logement (APL) et aide sociale à l'hébergement (ASH).



## Un simulateur pour évaluer le montant du reste-à-charge en EHPAD

Un simulateur permet d'estimer le montant du reste-à-charge à payer chaque mois, après déduction de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) et des aides au logement pour un hébergement en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Pour faire une simulation, il faut au préalable avoir sélectionné un établissement et connaître les tarifs qui y sont pratiqués (il est possible de les obtenir en appelant l'établissement).



## Un accès direct aux informations locales

Le portail propose un accès direct aux pages dédiées des sites web des départements en charge de l'aide à l'autonomie. Grâce à des liens cliquables, il est possible de concrétiser ses démarches et de télécharger par exemple le formulaire d'APA pour les départements qui le proposent.

[www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr)
